

LA CARTE ETUDIANT MULTISERVICES

Carte Pass'Sup

Le Pass'Sup a été mis en place sous l'impulsion du PRES l'UNAM et du CROUS, et est financé par la Région des Pays de la Loire.

Cette carte est un nouvel outil régional, qui permet de **faciliter la vie quotidienne de ses utilisateurs en regroupant différents services**. La partie Moneo est rechargeable par carte bancaire ou en espèces.

Cette carte unique, qui remplace l'ancienne carte étudiant vous permettra de :

- Justifier de votre statut
- Emprunter des ouvrages et des documents à la bibliothèque
- Payer vos repas dans tous les restaurants universitaires et les cafétérias du CROUS : Nantes, Angers, Le Mans, Laval, La Roche sur Yon et Saint-Nazaire
- Payer vos achats chez les commerçants affiliés et d'utiliser un certain nombre de distributeurs automatiques (boissons, timbres, billets de TER...) et d'horodateurs, reconnaissables grâce au logo Moneo.



Cette **carte personnelle et incessible est valable 3 ans**.

Comment fonctionne-t-elle ?

Où me procurer ma carte Pass'Sup ?

La carte Pass'Sup sera délivrée par le service des études de l'école. Pour l'établir, faites parvenir à votre gestionnaire d'année (par clé USB ou par messagerie) une photo carte d'identité numérique – type de fichier : image jpeg (.jpg) – nom du fichier : numéro d'étudiant (5 chiffres) – format 100 x 100 pixels – 72 dpi

Veillez respecter scrupuleusement toutes ces caractéristiques.

La carte Pass'Sup est-elle payante ?

La carte Pass'Sup est gratuite, elle est entièrement financée par la Région des Pays de la Loire. Cependant, en cas de perte ou de vol, vous devez prévenir au plus tôt le service des études.

Attention, la réédition d'une nouvelle carte Pass'Sup vous sera facturée 5,00 € et vous ne pourrez pas être remboursé(e) du montant contenu dans votre porte-monnaie Moneo.

Alors, prenez-en soin !

Comment créditer ma carte Pass'Sup ?

- Par internet sur www.moneo.net
- Avec votre carte bancaire sur les bornes Moneo que vous trouverez dans : les halls d'université, les halls des restos U et des Cités U, les agences bancaires, les distributeurs de billets signalés Moneo, les bureaux de poste, les cabines téléphoniques affichant le logo Moneo,
Bonus : ces bornes vous permettent également de consulter le solde disponible sur votre carte Pass'Sup.
- En espèces auprès des Restos U

Quelle somme maximum ma carte Pass'Sup peut-elle contenir ?

Votre carte Pass'Sup peut contenir 100,00 € maximum.

Quel montant maximum puis-je régler avec ma carte Pass'Sup ?

Votre carte Pass'Sup vous permet de régler des achats jusqu'à 30,00 €.

Ma carte Pass'Sup ne fonctionne pas, que faire ?

Si votre carte Pass'Sup ne fonctionne pas, vous devez contacter le service des études. En fonction du problème, vous serez invité(e) à remplir un formulaire pour obtenir le remboursement par les services bancaires de la BNP de la somme contenue dans le porte-monnaie électronique.

Puis-je récupérer la somme déposée sur ma carte Pass'Sup ?

Vous pouvez récupérer la somme contenue dans le porte-monnaie électronique de votre carte Pass'Sup à tout moment jusqu'à 6 mois après sa date d'expiration.

Vous n'avez pas trouvé la réponse à vos questions ?

Connectez-vous sur le site : www.moneo.net

Les gestionnaires

Licence 1 Formation professionnelle continue	Maryvonne Pain : maryvonne.pain@nantes.archi.fr
Licence 2	Céline Bertron : celine.bertron@nantes.archi.fr
Licence 3	Mireille Hoyet : mireille.hoyet@nantes.archi.fr
Master 1 - Master 2	Laurence Jean : laurence.jean@nantes.archi.fr
HMONP Double cursus AI / IA	Sandra Valmier : sandra.valmier@nantes.archi.fr
DPEA Architecture Navale DPEA Scénographe Master pro « ville et territoire »	Marie-Edith Breton : marie-edith.breton@nantes.archi.fr
Master STEU	Josiane Da Rugna : josiane.darugna@cerma.archi.fr
Etudiants Erasmus « entrants »	Nathalie Aknin : nathalie.aknin@nantes.archi.fr